

LA CHAPELLE DES MARAIS

n° 44 • mai 2019 ● Magazine municipal



● Finances - Budget
p.3



● Scolaire
p.5



● Travaux
p.14

Sommaire

Administration générale 3

Finances
Subventions, participations

Jeunesse 5

Vie scolaire
Enfance

Action sociale 7

Culture 8

Regard dans le rétro
Médiathèque

Vie associative 11

Les pôles associatifs
Événementiel
Sports

Travaux 14

Vie de la commune 17

Intercommunalité 19

RAM
CARENE

Vie des associations de la commune 20

État civil 27

Calendrier des manifestations 28

Édito



PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Où en est-on ?

Après 31 réunions, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, futur document d'urbanisme de la CARENE qui aura vocation à s'appliquer sur tout le territoire, entre dans sa dernière phase.

En effet, au cours des derniers mois, les élus des dix communes de la CARENE ont défini ensemble de nouvelles règles d'urbanisme, qui s'appliqueront à toutes les autorisations de construire sur notre commune.

Elles viennent traduire concrètement sur notre territoire le Projet d'Aménagement et de Développement Durable : le PADD envisagé à l'horizon 2030.

Que va-t-il se passer dans les prochains mois ?

Le 30 avril 2019, le PLUI a été proposé au Conseil communautaire pour «arrêt», marquant ainsi le début des consultations administrative et publique.

Ce sont d'abord les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et les administrations publiques (État, chambres consulaires...) qui formuleront, dans les prochains mois, leurs avis sur le document. Les élus des dix communes seront invités à émettre un avis.

Puis, à la mi-août, s'ouvrira l'étape cruciale de l'enquête publique. D'une durée de cinq semaines minimum, elle vous permettra de consulter en mairie l'ensemble des documents du PLUI et de poser toutes vos questions aux commissaires enquêteurs.

Que deviendront les avis formulés ?

Au cours du dernier trimestre 2019, la CARENE examinera les conclusions de la Commission d'enquête pour intégrer les modifications jugées nécessaires aux documents du PLUI. Elle devra néanmoins veiller à conserver l'équilibre et la cohérence du projet.

Le PLUI, ainsi amendé, pourra être approuvé et entrera en vigueur début 2020.

Où continuer à vous informer ?

L'exposition du PLUI reste disponible en mairie, dans le hall entrée jardin et au siège de la CARENE. Elle retrace toutes les étapes et éléments clés du projet. Les derniers panneaux présentent notamment les grands principes de zonage et du règlement.

Lexique :

Les chambres consulaires sont des Établissements publics de l'État, dotés d'un statut et d'une gouvernance spécifique, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat constituent des partenaires incontournables pour le développement des petites et moyennes entreprises, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services.

Les commissaires enquêteurs sont des personnes qui conduisent en toute indépendance et en toute impartialité les enquêtes publiques dans différents domaines tels que l'urbanisme, l'environnement (installations classées, la loi sur l'eau), etc. Ils seront présents à la mairie selon des modalités qui restent à définir.

Jean-François JOSSE, Adjoint à l'Urbanisme

Mairie La Chapelle des Marais
16 rue de la Brière
44410 LA CHAPELLE DES MARAIS
Tél. 02 40 53 22 02

Directeur de publication :
M. Franck HERVY, Maire

Crédits photos :
Mairie de La Chapelle des Marais,
Jacky LEGOFF (Presse Océan, Écho de la Presqu'île),
Daniel PERRAUD (Ouest France),
la CARÈNE, les associations

Tirage : 2 100 exemplaires

Conception et impression :  IMPRIM'VERT®
Impression sur papier PEFC
Le Sillon - BP 66 - 44260 Savenay
Tél. 02 40 58 91 24 - www.sillon.fr

“

Ce magazine de mai annonce les beaux jours d'été avec ses animations traditionnelles sportives, musicales, culturelles, que sont la Fête du Sport, le Forum des Associations, la Fête de la Musique, le Festival de la Vannerie et du Patrimoine.



En souhaitant que vous puissiez profiter de tous ces moments festifs et culturels, je vous souhaite un bel été 2019.

Franck HERVY

”



FINANCES

Le conseil municipal a approuvé le 27 mars dernier le Compte Administratif 2018.

Trésorerie au 31 décembre 2018 : 1 076 177,72 €

CA 2018

Dépenses réelles de
Fonctionnement
3 093 308,54 €

Recettes réelles de
Fonctionnement
4 366 202,82 €

Résultat Brut : 1 160 523,34 €

Dépenses réelles
d'Investissement
1 131 000,47 €

Recettes réelles
d'Investissement
1 371 589,95 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Excédent brut
cumulé de
Fonctionnement
1 452 377,69 €

Excédent de Fonctionnement
capitalisés
494 432,43 €

Reprise au BP
de Fonctionnement
957 945,26 €

Les restes à réaliser reportés à l'Investissement 2019, sont de 228 386,08 € en dépenses et 25 808 € en recettes.

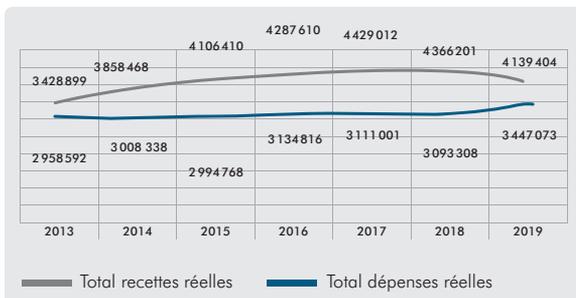
Le budget prévisionnel 2019

- > Évolution contenue des dépenses de Fonctionnement.
- > Poursuite de la politique de désendettement pour préserver l'avenir.
- > 0% d'augmentation des taux d'imposition.

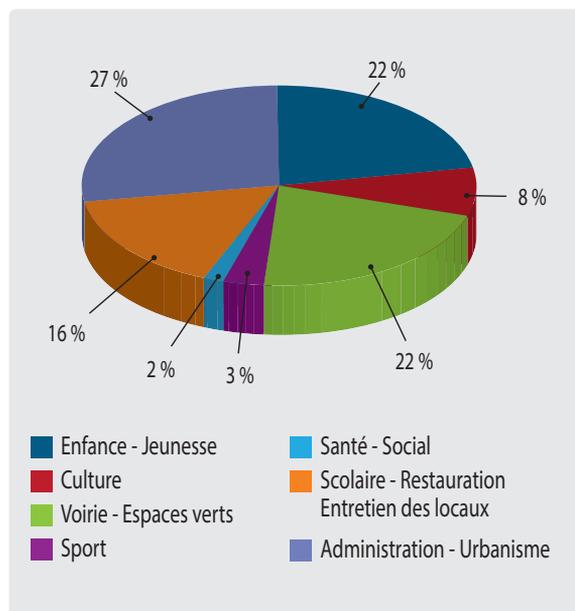
- 7 633 726 € de budget global
- 2 529 545 € d'encours de dette
- 611 € de dette par habitant

> 5 123 600 € en FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RECETTES RÉELLES



RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SERVICE EN FONCTIONNEMENT



Il y a bien un tassement des recettes mais une volonté réaffirmée de la part des élus de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages marais-chapelains, symbolisée par la décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale comme c'est le cas depuis 2017.

> 2510126 € en INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'Investissement :

1 495 401 € d'Investissement nouveaux

373 630 € de capital de la dette à rembourser

228 386,08 € de restes à réaliser 2018

L'investissement 2019 sera consacré principalement à :

- la voirie aux abords du complexe sportif et autour de la salle KRAFFT ;
- des acquisitions foncières pour près de 350 000 € ;
- l'achat d'un camion aux services techniques ;
- la réfection de classes à l'école des Fifendes ;
- l'installation de protections sur les radiateurs, de stores et d'un visiophone améliorant ainsi la sécurité et le quotidien à la Maison de l'Enfance ;
- poursuite des travaux de réhabilitation de l'ancien bar de la salle KRAFFT ;
- mise en place d'un aménagement provisoire de sécurité au complexe sportif, visant à protéger les usagers et à faire ralentir les voitures ;
- la seconde tranche de travaux d'aménagement pour un cimetière végétalisé.

Voirie	631 157 €
Acquisitions	344 500 €
Matériels de voirie	112 500 €
Ecole des Fifendes	90 610 €
Travaux sur bâtiments	68 600 €
Maison de l'Enfance	49 304 €
Salle Krafft	30 560 €
Complexe Sportif	39 800 €
Cimetière	24 500 €

Subventions, participations et conventions 2019

CCAS : 40 000 €

Scolaire

- **OGEC :** 124 762 €, participation aux frais de fonctionnement aux écoles privées.
Dont :
Forfait communal : 967,47 €/élève maternelle et 287,35 €/élève élémentaire
Fournitures scolaires : 50 €/élève
- **Activités périscolaires écoles :** 23 €/élève
APEL : 5 359 €
Les Fifendes : 5 566 €
- **Subvention classe de découverte aux Fifendes :**
7 €/ jour et par enfant marais-chapelain soit : 378 €
- **Amicale laïque :** 400 €
- **Parents d'élèves APEL :** 400 €
- **Les Petites Frimousses :** 250 €
- **Union Sportive de Pontchâteau/Brière :** 225 € (sport scolaire)

Culture

- Adamac : 225 €
- Atelier Rencontres Échanges : 300 €
- Comité de Jumelage : 325 €
- Le Coupis : 425 €
- Théâtre la Galère : 300 €
- Le Tarot Marais-Chapelain : 150 €
- École de Musique Crescendo : 350 €
- Les Mariniers du Brivet : 200 €

Social - Solidarité - Santé

- Amicale des Donneurs de Sang : 250 €
- Anciens UNC - AFN : 125 €
- Association des Retraités : 325 €
- Comité d'entraide : 525 €
- Secours Populaire : 575 €
- Aidons-les : 325 €
- FMH : 100 €
- Secours Catholique : 200 €
- PACTES : 1 170,68 €
- CIDFF : 150 €
- Les Restos du Cœur : 350 €
- La Croix Rouge : 350 €

Sport

- AGEMC : 464,38 €
- Cyclo Club du Marais : 475 €
- FCCM : 7 946,75 €
- La Pétanque du Marais : 220,75 €
- Dans'Étoile : 481,25 €
- BCMC : 2 611,75 €
- Brière Tennis de Table : 268,75 €
- Judo/Herbignac : 317 €
- Tennis/ Herbignac : 437 €
- Arc-En-Ciel danse : 1 357 €
- Athlétisme Missillac : 233 €
- Archers de Ranrouët : 110 €

Divers

- Asso Interco Jeunes Sapeurs Pompiers : 1 050 €
- Société de Chasse : 300 €
- Salon de l'Habitat et de l'Artisanat : 300 €
- Office Municipal des Sports : 1 000 €
- Office Municipal de la Vie Associative : 1 000 €
- Le Cabas Briéron : 150 €
- Les Petites Rivières : 175 €

Association sous convention

- Ciné Marais : 1 200 €
- OASB (Office Animation Sportive Brière) : 5 380,22 €

Subventions exceptionnelles

- Eaux Vives : 500 €



Sébastien FOUGÈRE

Enfance - Jeunesse - Vie Scolaire

VIE SCOLAIRE

École publique Les Fifendes

Sorties à Branféré pour les MS/GS de l'école publique Les Fifendes :

dans le cadre d'un projet de classe mené dans le domaine de la découverte du monde du vivant et en langage, les deux classes de MS/GS ont participé cette année à deux animations proposées par le Parc animalier de Branféré. Les enfants ont appris à faire la différence entre mammifères et oiseaux de manière ludique, avec une animatrice très pédagogue, en se promenant dans le parc. Ce fut une riche et belle journée.

La classe de MS/GS de M^{me} VERDIÈRE s'est rendue les lundis 18 et 26 mars au Complexe Sportif pour participer aux bals traditionnels organisés par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement Public). Ces bals regroupaient respectivement 182 enfants de 3 à 7 ans et 287 enfants de 3 à 9 ans. Les MS/GS de l'école ont pu danser avec des enfants venus de Sainte Reine de Bretagne et ont aussi participé aux bals des élèves des communes voisines (Herbignac, Crossac, Besné et



Pontchâteau). Ils ont dansé des rondes et danses tirées d'un répertoire traditionnel français (breton, basque...) ou étranger (irlandais et argentin).

Ces bals, animés par Jean-Marc VRIGNAUD, animateur professionnel habitant Férel, ont été possibles grâce à la générosité de la mairie qui a mis la salle à disposition, et par l'implication des enseignants qui ont appris toutes ces rondes aux élèves.

L'objectif était d'apprendre à coordonner ses gestes en respectant le rythme d'une musique, ainsi que d'apprendre à accepter autrui et faire avec lui. Les enfants de toutes les classes étaient mélangés afin de favoriser les échanges et de leur faire découvrir le plaisir d'un temps partagé dans la musique et la danse.

La convivialité et le plaisir étaient au programme.



Inscriptions

Les inscriptions à l'école publique Les Fifendes sont ouvertes. Chaque nouvel élève de maternelle sera invité à venir visiter l'école à la fin du mois de juin prochain pour faire connaissance et partager un petit goûter...

Arts et culture à l'école Sainte Marie

Depuis la rentrée de septembre, toutes les classes de l'école sont engagées dans des projets artistiques et culturels.

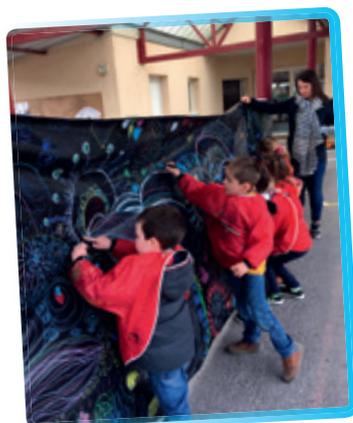
En maternelle, les enfants imaginent et créent autour du graphisme et des lignes, dans le cadre d'un grand projet artistique. Ils sont accompagnés par Gwen JOSSO, artiste plasticienne déjà présente lors de la réalisation de la fresque.

En CP et CE, c'est la musique qui est à l'honneur avec la découverte des instruments. Le point d'orgue de cette année est le concert de la Philharmonie des Deux Mondes, à Saint-Nazaire, fin mai.

Un riche parcours culturel pour les élèves de CM1 et CM2 qui se sont déplacés plusieurs fois à Nantes pour participer à La Folle Journée, pour assister à un opéra *Les aventures de Pinocchio*, pour découvrir l'Orchestre National des Pays de la Loire avec l'œuvre de Stravinsky *L'oiseau de feu*.

Depuis octobre, Solenn FLEURY, volontaire en service civique, accompagne des élèves de primaire par du soutien en classe. Elle propose des activités pendant les récréations et sur le temps de midi et participe à la mise en place du Conseil d'enfants qui coordonne le projet d'aménagement des cours de récréation.

Le lundi 27 mai, l'école ouvre ses portes pour une grande journée «Vertécole».



MAISON DE L'ENFANCE

Séjour Montagne

Pour la deuxième fois, l'accueil de loisirs en partenariat avec les communes d'Herbignac et de Missillac a organisé un séjour à la montagne pour 19 enfants de la commune encadré par deux animateurs de La Chapelle des Marais.

C'est par un temps très agréable que les enfants ont pu découvrir les joies des activités montagnardes : chiens de traîneau, biathlon, balades en raquettes, construction d'igloos et bien entendu batailles de boules de neige...

Les enfants ont passé un excellent séjour, qui s'est conclu trois semaines plus tard par la diffusion du film réalisé à partir des photos du séjour.



«Pour toutes les inscriptions, les dossiers sont disponibles à la Maison de l'Enfance ou téléchargeables sur le site de la ville www.lachapelledesmarais.fr

Les renouvellements d'inscriptions pour l'année scolaire 2019/2020 se feront à partir du «Portail Famille», à compter du 15 juillet 2019. Pour les familles n'ayant jamais fréquenté les services de la Maison de l'Enfance, merci de compléter un dossier d'inscription.

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire sera fermé le matin le lundi 2 septembre 2019.



Accueil de loisirs ALSH

L'Accueil de Loisirs sera ouvert du 8 juillet au 2 août 2019 et du 19 au 30 août 2019, pour les enfants de 3 à 12 ans.

L'équipe d'animation, composée de huit animateurs, prépare activités et sorties afin de faire passer aux enfants un merveilleux été.

Les vacances 2019 seront placées sous le signe de la découverte et du plaisir, les enfants participeront dans la bonne humeur à de nombreuses activités ludiques.

Le programme des animations sera envoyé aux familles par mail et consultable sur le site de la ville : www.lachapelledesmarais.fr.

Cette année, trois mini-camps seront organisés à Bains sur Oust :

- Du 10 au 12 juillet 2019 pour 8 enfants de 4 à 5 ans,
- Du 16 au 19 juillet 2019 pour 12 enfants de 6 à 7 ans,
- Du 23 au 26 juillet 2019 pour 12 enfants de 8 à 12 ans.

Les enfants pourront ainsi pratiquer de nombreuses activités, nautiques (canoë) ou terrestres (via cordata, course d'orientation, tir à l'arc) en fonction de leur âge, sans oublier la découverte des joies du camping.

Les inscriptions :

- Pour les mini-camps: le mercredi 5 juin 2019 de 18h30 à 19h, les enfants déjà partis en mini-camps l'année dernière seront inscrits sur liste d'attente.
- Pour l'Accueil de Loisirs :
Inscriptions à partir du «Portail Famille» à compter du 12 juin 2019 à 7h30.



Pour tous renseignements, contacter
la Maison de l'Enfance : 02 40 53 90 75 (Poste 5)



Action sociale

Sylvie MAHÉ

Solidarité - Action Sociale - Logement Social - Emploi

SÉNIORS EN VACANCES, DÉJÀ 10 ANS!

Ces séjours mis en œuvre par l'ANCV sont l'occasion de renouer avec la «culture vacances» en partenariat avec le CCAS et l'association des retraités de La Chapelle des Marais.

Sur notre commune, depuis dix ans, 10 séjours ont été organisés, 441 séniors dont 382 séniors marais-chapelains ont participé à ce programme et beaucoup renouvellent leur confiance chaque année. 379 séniors ont pu bénéficier de l'aide de l'ANCV qui, à ce jour, est de 160€ pour les personnes non-imposables.

Ce dixième séjour, qui s'est déroulé du 4 au 11 mai 2019, leur a permis de découvrir les Pyrénées Orientales



(Collioure, les Orgues d'île sur Têt, Villefranche de Conflent...). Séjour qui s'est terminé par une balade le long de la Côte radieuse suivie d'une escapade en Espagne.

CCAS / PASS' EMPLOI

Depuis octobre 2018, le Pôle Action Sociale a ouvert ses portes.

Lieu d'écoute et de soutien, le Pôle Action Sociale/CCAS accompagne toute personne rencontrant des difficultés passagères: besoin d'une aide aux démarches administratives, d'un soutien à l'insertion ou d'un accompagnement aux difficultés familiales.

Les aides sociales et financières: bons alimentaires, soutien aux charges quotidiennes, aide de Noël, transport, permanences Assistante Sociale - Secours Populaire et Croix Rouge.

Les personnes âgées: instruction des dossiers de demande d'aide sociale (APA à domicile, prise en charge des frais d'hébergement EHPAD), téléassistance, portage des repas, permanence du CLIC et l'organisation de trois événements: La Semaine Bleue, les Séniors en Vacances et le Goûter des aînés.

L'insertion professionnelle: accompagnement dans les techniques de recherche d'emploi et mise en place d'un point d'accès informatique gratuit (bureautique et internet), permanences de la Mission Locale et de l'Association Intermédiaire PACTES.

La mobilité: Ticket STRAN à la demande, tarification solidaire pour les réseaux STRAN et LILA.

Le logement: information sur les démarches de demande de logement social, lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec La CARENE (permanence d'Écorenove).



L'accès

au numérique: accompagnement et mise à disposition gratuite d'un poste bureautique et internet, imprimante et scanner.

La culture: en partenariat avec Ciné Marais, la Médiathèque, le Théâtre La Galère.

Pôle Action Sociale / CCAS

Local annexe mairie (sous le porche)

16 rue de la Brière

Tél. 02 40 53 97 98 / Mail: ccas@lachapelledesmarais.fr

Laëtitia SORHOUEZ vous accueille du lundi au vendredi de 9h30 à 12h, l'après-midi sur rendez-vous (fermé le mercredi).





Nadine LEMEIGNEN
Culture - Tourisme - Patrimoine

REGARD DANS LE RÉTRO...

CHANTS DU TIROIR «VOIX DE BRIÈRE»

Dédié au collecteur Guy BELLIOU, passionné de culture populaire, auteur d'une très belle collecte de témoignages et de chansons sur l'ensemble du territoire de Brière, particulièrement à et autour de La Chapelle des Marais.

C'est dans le cadre des animations proposées sur le territoire du Parc que Dastum 44, le Parc Naturel Régional de Brière et la commune de La Chapelle des Marais ont pu proposer deux rendez-vous autour du répertoire de chant traditionnel au carrefour de la conférence et de l'atelier de chant.

Ces ateliers furent un succès. Les personnes présentes étaient intéressées par le sujet et plus largement par les enjeux de conserver notre patrimoine sonore. Beaucoup d'émotions pour les descendants de chanteurs et chanteuses qui ont été enregistrés dans les années quatre-vingt!



Médiathèque - 8 décembre 2018

Une chouette soirée

Animée par Christian GUIHARD, elle a commencé par une projection-conférence sur les rapaces nocturnes et le monde de la nuit.

Elle fut suivie d'une sortie dans le bocage à la découverte des «bruits» de la nuit.

Au retour, une soupe attendait les participants qui avaient répondu à l'appel des chouettes.



Salle krafft - 2 mars 2019

Exposition des artistes amateurs de notre commune

Montrer, dévoiler, offrir, transmettre... cette deuxième exposition nous a donné tout cela et plus encore.

Toutes nos félicitations et remerciements aux artistes amateurs présents pour cette deuxième édition, aux artistes en herbe des écoles qui étaient accompagnés par le Conseil Municipal des Enfants.



16 et 17 mars 2019



MÉDIATHÈQUE GASTON LEROUX

Pensez-vous vraiment que les livres ne vous concernent pas ?

La médiathèque n'est pas faite que pour les enfants. Elle s'adresse aussi aux plus grands et elle est gratuite pour toutes et tous. C'est un service public de proximité dont 30% de la population profite déjà. Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous orienter dans vos recherches ou répondre à vos questions.

Disponibles à la médiathèque - Secteur adulte



Horaires d'ouvertures

Mardi		15h-18h
Mercredi	10h-13h	15h-18h
Vendredi		15h-19h
Samedi	10h-13h	





Les livres parlent aussi de votre vie quotidienne. Songez à eux quand vous ne savez plus à qui confier vos soucis. Ils sauront rester discrets...



Des tables sont mises à jour quotidiennement pour vous donner des idées de lecture.



Nicolas BRAULT-HALGAND
Vie Associative - Sport - Événementiel

Les Pôles Associatifs se mettent en place!

La volonté de la Municipalité est de permettre une meilleure lisibilité et visibilité de sa vie associative, à la fois pour les services municipaux, les bénévoles associatifs et les Marais-Chapelains.

Nous avons déterminé quatre Pôles Associatifs à ce jour :

- Le Pôle Social, situé à la mairie, côté jardin réunit le CCAS et les salles de permanences liées au social.



- Le Pôle Créatif, situé à l'Espace la Rivière au village de Camer accueille à demeure les activités de l'ADAMAC, de l'Atelier Rencontre et Échange et des Petites Rivières.



- Le Pôle des Solidarités installé à l'Espace La Chaumière, au village de Mayun permet au Secours Populaire de mettre en place son activité alimentaire et au Cabas Briéron de tenir une permanence. Nos ados de l'Esp'Ado sont toujours accueillis durant les vacances dans ce lieu.



- Le Pôle Petits Patrimoines à l'Espace du Moulin permet au Coupis de mettre en place ses nombreuses activités et pourrait laisser une place à une autre association en lien avec cette thématique.



ÉVÉNEMENTIEL

LA CHAPELLE DES MARAIS, UNE VILLE PLEINE D'ENVIE!

La saison 2018-2019 aura été et sera encore une année riche en événements sur la commune. Grâce à la mobilisation des élus, des agents municipaux et surtout à la participation des bénévoles des associations, La Chapelle des Marais possède une programmation diversifiée et familiale en événements.

SEPTEMBRE 2018: Première participation aux **Journées du Patrimoine**. C'est grâce à la volonté des élus de la Commission Culture, Tourisme et Patrimoine que la commune a pu participer à cet événement national. Et c'est grâce à l'implication des associations qu'elle a pu mobiliser de nombreux Marais-Chapelains.



NOVEMBRE 2018: Les **Rendez-vous du Souvenir**, sur les commémorations de la fin de la Première Guerre Mondiale, ont permis de capter à travers ses animations et ses temps forts, toutes les générations de notre commune. Un grand merci aux bénévoles des associations qui ont préparé pendant plusieurs mois cet événement, ainsi qu'aux enfants des écoles et leurs enseignants pour leurs participations actives et appréciées.



DÉCEMBRE 2018: Les associations et la Municipalité ont décidé de maintenir le **Festi'Noël** du 15 décembre malgré le mauvais temps. Les familles ont été accueillies dans la salle n°4 du Complexe La Perrière. Toutes les animations ont pu ainsi se faire et ont satisfait les nombreux «petits et grands» qui étaient présents. Merci encore aux bénévoles des associations.



JUIN 2019: La **Fête du Sport** se tiendra le samedi 8 juin de 9 h à 11 h 30 au Complexe La Perrière. Elle réunira une quinzaine d'associations sportives de la commune. Cet événement, porté par l'Office Municipal des Sports, rassemble tous les ans environ 150 enfants des écoles de La Chapelle des Marais et propose différentes disciplines sportives encadrées par des bénévoles dirigeants de clubs sportifs.

Ce même jour et au même endroit, l'Office Municipal pour la Vie Associative proposera son troisième Forum des Associations jusqu'à 16h. Nous comptons à la fois sur les associations de la commune pour se mobiliser et sur les Marais-Chapelains pour les soutenir. Cela sera l'occasion de rencontrer les bénévoles, de découvrir leurs activités et de s'inscrire à celles-ci.



La **Fête de la Musique** aura lieu cette année le vendredi 14 juin de 17h30 à minuit sur l'Esplanade Bernard LEGRAND. Un moment familial, festif et valorisant qui, nous l'espérons, rassemblera autant de Marais-Chapelains que les années passées.

Programme :

- 17h30-18h : Accordéon > Kiosque
- 18h-18h30 : Dans'Étoile > Parvis église
- 18h30-19h : Scène ouverte > Kiosque
- 19h-20h30 : Association Yountiss > Amphitheâtre
- 20h30-21h30 : Lucie et Clémence > Podium
- 21h30-22h30 : Association Yountiss > Amphitheâtre
- 22h30-00h30 : Night Irae > Podium



JUILLET 2019: Les 20 et 21 juillet, le village de Mayun va accueillir de nouveau le **Festival de la Vannerie et du Patrimoine**. Pendant ces deux jours de festivités, une trentaine de vanniers exposeront et vendront leurs objets et paniers afin de satisfaire les nombreux visiteurs. Les animations prévues permettront aussi de « combler » les familles, les amateurs de danses bretonnes et les curieux qui aiment découvrir ou redécouvrir notre culture d'antan: **Exposition par Le Coupis, Fest-Noz à partir de 21 h. Marché Bio le dimanche matin.**



SPORTS

LES NOUVELLES DU SPORT SUR LA COMMUNE

Une nouvelle activité à la rentrée 2019-2020 va avoir lieu sur le Complexe La Perrière, ouverte aux enfants de la commune et hors commune: le rugby, avec l'association OVALIE de Saint-Nazaire.

Les dirigeants de cette association seront présents pour vous présenter leurs activités lors de la Fête du Sport et du Forum des Associations, le samedi 8 juin.

RUGBY



LA SÉCURITÉ RENFORCÉE SUR LE SITE DU COMPLEXE LA PERRIÈRE

Un espace piétonnier sur le Complexe La Perrière sera aménagé provisoirement, permettant de sécuriser le déplacement de nos enfants et des utilisateurs du complexe. Les véhicules motorisés seront stationnés au niveau de la salle n°1. En accord avec le club de La Pétanque des Marais, un déplacement du terrain actuel sera effectué sur quelques mètres afin de rassembler sur un même lieu des emplacements de parking.



DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN AUGMENTATION

La Municipalité a fait le choix d'augmenter sa subvention accordée aux moins de 18 ans. Elle est à présent de 20€ par jeune licencié. Sur la commune, nous accordons des subventions aux associations sportives à hauteur de 14 923€. Cela concerne 392 jeunes licenciés et 350 adultes soit en tout 742 Marais-Chapelains.

Cette volonté affichée est née d'un souhait des élus de soutenir les clubs sportifs et tout particulièrement leur jeunesse. Celle-ci n'est pas seulement numéraire.

L'équipe municipale, à travers sa commission, veut aussi valoriser l'implication associative et sportive par un soutien à l'encadrement (écoles de foot et de basket), à l'accompagnement (Gestes de Premiers Secours pour les dirigeants) et à la mobilisation intra-associative (Le Tour de France 2018).



Gilles PERRAUD

Voirie - Travaux - Sécurité - Transports

ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE QUÉBITRE

Les travaux ont débuté dans la nuit du 25 au 26 février par la mise en place d'un pont provisoire et ceci afin de protéger le pont existant durant toute cette période.

Au moins douze mois seront nécessaires vu la complexité de ce chantier.

Ce nouveau réseau représente environ 1200 mètres de canalisation, trois postes de relevage et pas moins de 70 points de raccordement.

Une deuxième phase de travaux sera réalisée pour le remplacement du réseau d'eau potable. En effet, la largeur de la route ne peut techniquement pas permettre de réaliser ces deux opérations en même temps.

Le montant des travaux, financé par la CARENE, maître ouvrage, est évalué à un peu plus d'un million d'euros et le coût du branchement à la charge du particulier sera de 2058,63€ HT.



SALLE KRAFFT

La salle KRAFFT est utilisée régulièrement par diverses associations. Il semblait important de lui redonner un usage connu par le passé.

L'ancien bar qui était fermé à ce jour est en cours de réhabilitation. Un espace de 80 m² sera disponible pour des manifestations telles que verre de l'amitié, petit repas, etc...

La dalle béton de cet ancien local a été refaite puis carrelée ainsi que le hall et les toilettes. Une cloison a été supprimée afin d'agrandir l'espace utile. Le remplacement des ouvertures et la réalisation d'un plafond isolé permettront de diminuer le coût des dépenses énergétiques. Le coin kitchenette a été refait à neuf pour améliorer l'utilisation de ce nouvel espace qui, à court terme, remplacera celui de la salle Espace du Moulin.

Le coût des travaux est de 65 000€

ENROBÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC

Il est rappelé qu'aucune autorisation n'est donnée pour la mise en place sur le domaine public d'un revêtement type enrobé, béton, pavé, etc. sauf pour des raisons de mobilités réduites.

Si des travaux communaux (changement de buse, etc.) nécessitent de casser ces passages sur le domaine public, aucune remise en état ne sera effectuée par la Municipalité.



DÉCHETS VERTS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit!

Article 84 du «règlement sanitaire départemental» (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978.

SANCTION ENCOURUE: Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de **450€** (art. 131-13 du code pénal).

Sauf à titre exceptionnel par arrêté préfectoral pour les autorités communales pour le brûlage des chaumes infectés.



POUBELLES GÊNANTES

Il est obligatoire de ramasser ses poubelles au plus vite après la collecte. Nous constatons que certaines restent plusieurs jours, voire en continu, sur le domaine public (trottoirs notamment). Cette négligence peut entraîner des accidents, en particulier lorsque les piétons doivent circuler sur la route pour éviter ces poubelles.

Que dit le règlement de la CARENE

Le bac doit être remis après avoir été collecté afin de ne pas rester sur le domaine public:

- Au plus tard le soir du jour de collecte, lorsque le ramassage est réalisé le matin.
- Au plus tard le lendemain matin, lorsque le ramassage est réalisé en soirée.

Dans le cas de points de regroupement de plusieurs bacs individuels, les consignes restent identiques.

Les bacs présentés à la collecte dans le cadre d'un point de regroupement doivent être remis aussitôt après la collecte.

Le service collecte des ordures ménagères peut, par des agents assermentés, verbaliser les propriétaires si ceux-ci manquent régulièrement au respect de ce règlement.

**Je gêne le passage
Les agents de la collecte sont
passés...**



ÉLAGAGE

Nous avons sur notre commune des réseaux aériens de télécommunications et des réseaux électriques haute et basse tension dont certains sont en fils nus. Lorsque ces fils se touchent, cela occasionne un court-circuit provoquant la coupure du réseau concerné. Cet hiver, une partie de l'éclairage public n'a pu être remis en service à cause d'arbres non élagués à temps.

Pour rappel, l'élagage des arbres sur le domaine privé est à la charge du propriétaire, qui peut réaliser lui-même l'élagage ou le confier à une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT sur <https://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>.

Attention : Les frais de la coupure du réseau sont aussi à la charge du propriétaire.

Voici quelques préconisations pour éviter ces désagréments.

- Conseil n° 1 : Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- Conseil n° 2 : Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

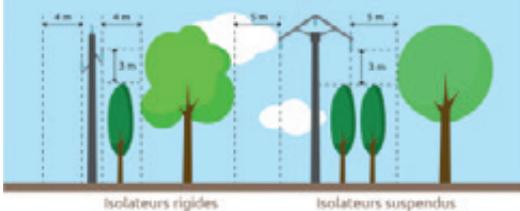
- Conseil n° 3 : Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



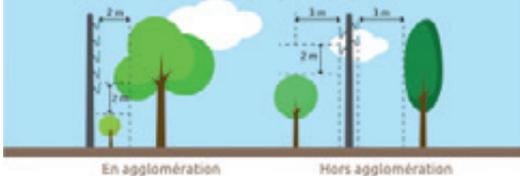
Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

LES NOUVEAUX ÉLUS DU CME



Le Conseil Municipal des Enfants a été renouvelé lundi 15 octobre 2018.

Pour l'école Les Fifendes :

DEPELCHIN Klervi, LORAND Maëlle, BONET Gaël, HIOU Simon, JOSSE Lili, PIHEL Enora, LE POËC Péric et OLLIVIER Mayron.

Pour l'école S^{te} Marie :

GUIHENEUF Romane, PEDRON Rachel, MOREAU Noah, GUYON Maëlys, TOCQUEVILLE Eileen, BONHOMME Rémi et GAMPP Mathis.

Le 17 octobre, ils se sont réunis afin de procéder à l'installation officielle, l'occasion de se connaître, de s'exprimer sur leurs projets.



Les jeunes élus participent à la vie et aux événements de la commune.



NICHOIRS

Trois nichoirs et hôtels à insectes ont été installés au Jardin Partagé le long des pistes cyclables.

Les hôtels à insectes ont été réalisés par Yvonnick, Gérard, Jean Claude avec la participation des résidents de la Chalandière. Les nichoirs ont été fabriqués par Gérard, Alain et Christian.



SIGNALÉTIQUE

Des panneaux **La Chapelle des Marais en breton** ont été installés à chaque entrée de ville.



PRÉVENTION SANTÉ

Dans le cadre de son projet de santé, la Maison de Santé de La Chapelle des Marais accueille, depuis le mois de janvier, M^{me} Françoise CARNELLE, infirmière d'éducation thérapeutique et de prévention.

Ses interventions ont lieu tous les jeudis sur rendez-vous. Son rôle, principalement préventif, est d'accompagner les patients dans les maladies chroniques telles que :

- le diabète,
- les maladies cardio-vasculaires,
- le sevrage tabagique,
- le dépistage des maladies pulmonaires par spirométrie,
- le dépistage des troubles cognitifs par test mémoire,
- la prise en charge du surpoids de l'enfant.

Pour connaître les conditions d'accès à ces consultations, veuillez vous adresser au secrétariat médical du **Pôle Santé Atlantique Brière** au 02 44 07 37 77.

Les consultations sont entièrement prises en charge sans avance de frais.

DÉCHETTERIE

La déchetterie de Kéraline sur le territoire de Cap Atlantique est en travaux de réhabilitation ; elle est ouverte exclusivement pour le dépôt des déchets verts pour une durée de 5 mois, et ce, depuis le 18 mars.

Horaires :

De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h sauf le mercredi et dimanche.

Pour les autres déchets :

Vous pouvez vous rendre à la déchetterie de Saint Joachim : Zone d'Aignac : du mardi au vendredi de 10h à 12h15 et de 14h30 à 19h le samedi de 9h à 12h15 et de 14h30 à 19h.

- Infos sur www.agglo-carene.fr, ou à la déchetterie de Pompas, Herbignac ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au samedi.
- Infos sur : www.cap-atlantique.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

ATTENTION!!! Pensez aux inscriptions et aux réinscriptions pour l'année scolaire 2019-2020

RÉSEAU CAP ATLANTIC

Du 2 mai au 30 juin 2019 inclus

> sur le site internet lilapresquile.fr

> en mairie de La Chapelle des Marais

Pour tous renseignements

Zone Tertiaire de Kerbiniou
4 rue Alphonse Daudet
44350 GUÉRANDE
Tél. 02 40 620 620



SERVICE TRANSPORTS SCOLAIRES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PAYS PONTCHÂTEAU/SAINT-GILDAS-DES-BOIS

À partir du 13 mai

> inscriptions 100% web sur le site :

aleop.paysdelaloire.fr

Pour tous renseignements

2 bis rue des Châtaigniers - Immeuble de la Cafetais
BP 97- 44160 PONTCHÂTEAU
Tél. 02 40 88 25 27



RAM

02 40 42 19 27 / 06 86 44 68 81
ram@herbignac.com

RAM (Relais Assistantes Maternelles)

Le métier d'assistant maternel

Autrefois, on parlait volontiers de nourrice ou de nounou. Le métier d'assistant maternel existe officiellement depuis 1977 mais n'a vraiment été structuré par la loi qu'à partir de 2005.

Ce professionnel de la petite enfance doit garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants.

Pour accueillir des enfants à son domicile, l'assistant maternel doit obligatoirement obtenir l'agrément délivré par le Département. Le nombre d'enfants accueillis simultanément ne peut excéder quatre.

Il est un salarié qui a pour hiérarchie les parents employeurs et le Conseil départemental. Néanmoins, il travaille toute la

journée seul, en totale autonomie comme un indépendant. Sur le secteur du RAM (Assérac - La Chapelle des Marais - Herbignac - St Lyphard), pour accueillir les enfants de moins de 4 ans, les familles ont le choix d'un accueil collectif dans l'un des trois multi-accueils ou d'un accueil individuel en garde à domicile ou chez un assistant maternel.

Aujourd'hui, nous pouvons constater que le nombre d'assistants maternels sur le territoire est en baisse malgré l'augmentation de la population (cf. tableau ci-dessous). Ainsi certaines familles se retrouvent contraintes d'employer un assistant maternel sur un autre territoire.

Quelques chiffres

	Nombre d'assistants maternels		Nombre d'habitants	
	2014	2019	2014	2019
Assérac	17	13	1830	1828
La Chapelle des Marais	55	41	3965	4181
Herbignac	73	65	6054	6844
St Lyphard	46	37	4253	4801
Total	191	156	16102	17654

Pour avoir une meilleure connaissance du métier au quotidien, nous avons interviewé deux assistantes maternelles : Lucette et Vanessa



Après avoir travaillé dans le commerce, Vanessa a fait le choix d'une reconversion professionnelle dans le souci d'être plus présente auprès de sa famille. Le métier d'assistante maternelle qu'elle exerce depuis deux ans lui a permis d'échapper à la pression du rendement, de la responsabilité d'équipe, la charge mentale du travail. Vanessa apprécie de créer des liens avec les enfants, les familles, les collègues et le RAM. Ces relations sont moins superficielles et plus riches humainement.

Vanessa a du plaisir à travailler au contact des enfants, à les voir grandir. Elle aime leur proposer des activités d'éveil pour les aider à se construire.

Les compétences acquises au sein du commerce telles que l'écoute, la patience, la diplomatie, l'organisation lui servent au quotidien. Dans son nouveau métier, elle apprécie aujourd'hui la liberté de planning, le temps de travail plus respectueux de sa vie privée, la gaieté partagée avec les enfants.

Après un an et demi, Vanessa a réaménagé les espaces d'accueil pour que sa vie professionnelle ne déborde plus sur sa vie personnelle : les jouets n'envahissent plus le salon!

Suite à la mise en place des aides de la CAF pour les parents employeurs, Lucette a pu déclarer son activité et faire la demande d'agrément auprès du conseil départemental de Loire-Atlantique, il y a 26 ans.

Lucette a fait le choix de ce métier pour concilier sa vie familiale (trois enfants) avec une vie professionnelle.

En 2003, la création du RAM lui a permis de rompre l'isolement en participant aux matinées collectives. Elle y oriente les familles pour qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement juridique pour le contrat de travail.

En 2005, la convention collective des assistantes maternelles lui donne accès à des droits comme tout salarié, et donc d'être reconnue comme professionnelle de la petite enfance.

C'est un peu plus tard que ses trois enfants ont quitté le nid, rendant l'exercice de sa profession plus facile et plus confortable. En effet, il est parfois compliqué de concilier ce métier avec la vie familiale. Les enfants accueillis doivent toujours passer en priorité devant ses propres enfants.

Pour Lucette, ce métier est une véritable vocation, ce qui lui a permis de répondre aux besoins de souplesse en termes d'horaires et de planning d'accueil des enfants. Il est à prendre en compte que de plus en plus de parents sont contraints de proposer aux assistantes maternelles un planning modulable, sans horaires fixes d'une semaine à l'autre.

Lucette accepte ces contraintes car elle sait que les parents comptent sur elle, qu'ils ont besoin de son accueil. Mais surtout Lucette sait combien ce métier lui apporte de la satisfaction dans la relation avec les parents et les échanges avec les enfants.

Devenir Assistant Maternel

Contactez l'Unité d'Agrément
12 Place Pierre Semard
44600 Saint-Nazaire
Tél. 02 49 77 40 79

CARENE

Rénover + économiser = Ecorénove CARENE

Rénover son habitat tout en réalisant des économies, c'est possible avec Ecorénove CARENE!

Que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur, copropriétaire, syndic ou locataire, une équipe est à votre service pour vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre projet, tant sur le plan administratif, technique

(diagnostics et expertises à l'appui) que financier (en centralisant toutes les aides à votre disposition).

Permanence à La Chapelle des Marais le 2^e lundi du mois de 13h30 à 15h, sur rendez-vous au 02 51 76 10 00.

www.ecorenove-carene.fr



02 51 76 10 00
amelioration-habitat@agglo-carene.fr
www.ecorenove-carene.fr

**RÉNOVEZ
ÉCONOMISEZ**
avec Ecorénove CARENE

Saint-Nazaire
agglomération CARENE



Vie des associations de la commune

ADAMAC

Voici le mois de mai où les fleurs volent au vent...

Le printemps inspire nos potiers-céramistes amateurs et annonce l'événement de la saison. L'exposition de l'ADAMAC se prépare et vous proposera cette année de nouvelles créations axées sur des pièces utilitaires mais aussi des sculptures et objets de décoration.

Samedi 25 et dimanche 26 mai de 10h à 18h, l'atelier vous ouvrira ses portes et vous offrira une belle et agréable découverte à travers les locaux de l'Espace La Rivière à Camerun. Les réalisations de nos anciens de l'EHPAD de La Chalandière et de nos petits stagiaires lors des vacances scolaires seront mises à l'honneur pour débiter votre parcours.

Des démonstrations de raku (technique de cuisson de poteries) à 11h et 16h, de tournage et un atelier enfant gratuit, animeront votre visite.

Deux salles d'exposition vous permettront de flâner et d'emporter vos coups de cœur disponibles à la vente.

Un stand de vente de boissons fraîches vous sera également proposé pour votre confort.

Deux actions seront menées au cours du week-end à travers la tombola, permettant de remporter une pièce sélectionnée par nos soins et la mise aux enchères d'une pièce de raku directement sortie du four lors de l'animation, pour le compte d'une association d'entraide locale.



Vie des associations de la commune

AGEMC

Pour garder ou retrouver la forme dans la bonne humeur, l'Association de Gymnastique d'Entretien Marais Chapelaine, affiliée à la Fédération Française Sports pour Tous, est toujours là pour vous accueillir. Les cours sont assurés par deux animatrices diplômées :

- Marie-Noëlle, après 33 années de service, a souhaité laisser sa place à Gwénaëlle. Depuis le 1^{er} mars 2019, elle assure les cours de gym douce pour les séniors chaque jeudi matin de 10h à 11h.
- Natacha, depuis quelques années maintenant, vous accompagne pour la gym dynamique le mardi soir de 20h30 à 21h30, le jeudi après-midi de 15h à 16h et le jeudi soir de 20h30 à 21h30 pour la marche d'exercice (Step).

Les permanences pour les inscriptions saison 2019-2020 auront lieu :

- mercredi 4 septembre 2019 de 18h à 19h,
- samedi 7 septembre de 14h30 à 15h30.

Salle Ingleton, rue de la Perrière à La Chapelle des Marais.

Certificat médical obligatoire

Contact : Nicole BOISROBERT - Tél. 02 40 53 21 02



BRIÈRE TENNIS DE TABLE

BRIÈRE TT compte 65 licenciés dont 26 jeunes de 8 à 15 ans

- En championnat séniors : trois en D2, une en D4, deux en D5
- En championnat cadets : une en D2, une en D3
- En loisirs 10 joueurs licenciés

Entraînements jeunes le mercredi à Herbignac :

- 1^{re} séance de 18h à 19h
- 2^e séance de 19h à 20h30

Entraînements adultes :

- mardi à Herbignac de 18h à 22h30
- vendredi à La Chapelle des Marais et à Herbignac de 20h à 22h30

Le samedi 15 juin 2019, Assemblée Générale du club à La Chapelle des Marais.

<http://club.quomodo.com/brierett/accueil>

Le Président Guillaume : 06 47 93 99 49

Le Correspondant Gilbert : 06 77 15 19 27





COMITÉ DE JUMELAGE

Cette année encore, les cours d'anglais se sont déroulés dans la bonne humeur avec notre nouvelle animatrice, Marie HAMELIN. 26 adultes y ont participé. Nous espérons vous retrouver encore nombreux pour la prochaine rentrée.

Les membres du Conseil d'Administration du Comité ont organisé « a morning recreation with society games, just to speak English with tea or coffee » (une matinée conviviale avec jeux de société, pour parler anglais devant un thé ou un café). Ce moment était ouvert à tous, petits et grands, avec tous niveaux d'anglais.

Nos amis anglais commencent à prévoir leur prochaine visite en mai 2020. Aussi, nous attendons leurs dates définitives pour préparer leur séjour.

Nous serons présents au Forum des Associations le 8 juin. Venez nous rendre visite pour découvrir le Comité de Jumelage, vous pré-inscrire aux cours d'anglais, en savoir plus sur la prochaine visite de nos

amis anglais, ou juste pour discuter de cette belle amitié tissée il y a plus de 27 ans.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Cécile PINTE (Présidente) au 06 82 05 18 99



CMCM: Cyclo Marche Chapelle des Marais

Pour l'année 2019, un programme chargé s'annonce :

Après un hiver difficile, le club affiche une bonne santé avec un effectif de 82 marcheurs et 21 cyclos.

Un nouveau bureau a été constitué :

Président : Jean PINTE

Vice-Président Cyclo : Jean Luc GORVEL

Vice-Président Marche : Serge HERVY

Secrétaire : Guy MERCIER

Trésorière : Annie LUTUN

Samedi 8 juin : Fête du Sport de 9h à 11h30 (encadrement des élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de la commune pour l'atelier cyclo).

Samedi 15 et 16 juin : week-end familial à Préfaillies avec cyclo et marcheurs.

Dimanche 25 août : pique-nique marcheurs et cyclos à Malestroît.

En septembre, certains adhérents partent à Nedde (87) pendant une semaine, découvrir les chemins de randonnée et route...

Le 6 octobre 2019, nous organisons notre randonnée «La Denis Hervy» à la salle polyvalente (cyclo et marche).

Vous pouvez venir découvrir nos sorties, toujours effectuées dans la bonne humeur...

Sur notre site internet, www.cyclomarchedumarais.fr, vous trouverez les coordonnées des membres pour toutes demandes d'informations ou pour venir nous rejoindre. De même, toutes les semaines, un compte-rendu des sorties de la semaine précédente est fait, et attendu par tous les membres..



FCCM

Bientôt la fin de saison au FCCM...



La fin de saison 2018/2019 est proche et cette fin de mois au FCCM s'annonce palpitante.

Cette saison aura débuté sous l'égide d'une nouvelle équipe dirigeante et d'un nouveau président, Bruno GUIHARD.

Malgré l'excellent parcours en Coupe de France de l'équipe Fanion, le Championnat n'aura pas tant souri au FCCM avec trois maintiens pour une descente.

Côté jeunes, des résultats très satisfaisants avec toutes les équipes qui devraient évoluer en D1 la saison prochaine. Pour l'école de foot, malgré une légère baisse des effectifs, les résultats restent aussi très satisfaisants et les joueurs et joueuses qui arrivent semblent prometteurs.

Enfin côtés féminines, deux équipes engagées en compétition avec deux destins complètement opposés... Reste à perdurer et se développer. Ainsi, un stage est organisé le 22 mai sur

le synthétique. Toutes les jeunes filles nées en 2005 et après sont invitées à venir découvrir le football de 14h à 16h30.

La fin de saison a vu aussi l'organisation des traditionnels tournois du FCCM, les 18 et 19 mai les tournois U11/U13 et U15.

Enfin, le FCCM sera bien sûr présent **le 8 juin pour la Fête du Sport** organisée par l'OMS.

Le 26 mai verra le coup de sifflet final de la saison. Après l'AG du club le matin, les festivités habituelles de fin d'année seront organisées auprès du club house mais ce dernier match sera aussi l'occasion pour le FCCM de fêter son 30^e anniversaire.

Que de chemin parcouru en 30 ans d'existence...

Le FCCM invite et convie tous les anciens joueurs et dirigeants à se regrouper autour du club house pour une magnifique photo de fin de saison...

Un grand merci aux partenaires du club et à tous les bénévoles, mais aussi à la municipalité pour les aménagements extérieurs du complexe.

2019/2020 approche déjà et les objectifs sont divers et variés: le maintien assurément pour toutes les équipes seniors, le développement des sections école de foot et foot féminin mais aussi l'obtention du Label Jeunes FFF...

Enfin, aucune association ne peut vivre sans bénévoles, alors n'hésitez plus à franchir le pas pour nous rejoindre.

Retrouvez les dates de permanence des licences sur notre site internet FCCM44.footeo.com

LE CABAS BRIÉRON

Collectif d'Achats Biologiques Alternatifs et Solidaires Briéron est un groupement d'achats, qui s'est créé sur la commune il y a bientôt deux ans.

Il a pour objectif d'approvisionner ses membres en produits issus principalement d'une agriculture éthique, biologique et/ou locale.

Cette association qui se veut militante tente par son fonctionnement de combiner:

- l'approvisionnement à moindre coût, suivant le vieil adage «L'union fait la force»,
- le soutien des producteurs et emplois locaux.

Elle tient une permanence tous les vendredis à La Chaumière du Patrimoine, durant laquelle les membres viennent récupérer les produits qu'ils ont commandés.

Le CABAS est ouvert à tous les habitants de La Chapelle des Marais, Herbignac et communes limitrophes,



moyennant une adhésion de 6 ou 10€, selon que l'on adhère seul ou à deux.

Pour adhérer ou obtenir de plus amples informations, envoyer un courriel à : cab.brieron@gmail.com ou appeler DEVI au 06 60 72 64 68



L'AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque est une association d'éducation populaire ouverte à tous dans le respect des convictions individuelles, composée de bénévoles (parents d'élèves).

L'objectif est d'aider matériellement et financièrement l'école publique **Les Fifendes** et de permettre **l'accès à tous les élèves à la culture** (abonnements école, USSEP, sortie scolaire, jeux éducatifs); mais aussi de clôturer l'année scolaire autour de la **KerFête**. Les bénévoles qui participent de loin ou de près au fonctionnement de l'association sont très précieux, ils œuvrent la plupart du temps dans l'ombre, rien ne se ferait sans eux: **merci à vous tous pour votre implication**, sans laquelle nombre d'activités ne pourraient se réaliser comme l'atelier Lego en janvier et le carnaval en mars.



Notre agenda

- **Grand tournoi de palets**: le 25 mai
- **Petit tournoi de palets**: début juin
- **KerFête**: le samedi 29 juin
- **Festival de la vannerie**: juillet

Nous réfléchissons à mettre en place de nouveaux événements, faites nous part de vos idées. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues!

Suivez-nous sur Facebook:
Amicale Laïque La Chapelle des Marais.



Contact:

amicalelaïque.fifendes@gmail.com
Amandine LETOURNEUR (Présidente)

OGEC

Des bénévoles au service de l'école privée

Depuis le début de l'année scolaire, de nombreux parents d'élèves de l'école Sainte Marie se relaient un samedi par mois pour entretenir les bâtiments scolaires lors de matinées organisées par la Commission Travaux. «Au sein de l'OGEC, nous sommes contents de voir une telle ébauche d'énergie des parents d'élèves pour garantir aux enfants et aux enseignantes de bonnes conditions de travail» précise Sébastien TALLIO, Président de l'OGEC.

Tonte des pelouses, nettoyage de la cour, lavage des vitres, réparation de faïence, ponçage et divers petits travaux de réparation étaient au programme de la dernière matinée du 16 mars 2019. «Même si de plus gros travaux de réfection seront à envisager prochainement» rappellent Régis ROUSSEAU et Jean-Marc LE VELLY, membres de la Commission Travaux. Des demandes de subventions ou de prêts auprès de l'UDOGEC seront nécessaires à la réalisation de ces projets (réfection enduits maternelle, réparation toiture,

mise en place alarme intrusion et confinement...).

Sébastien TALLIO précise aussi que les prochaines années vont voir le départ de membres du bureau nécessitant de nouvelles compétences que nous devons anticiper (Comptabilité et finances, Achats...). Appel aux bénévoles !!!!!



L'OUTIL EN MAIN

Échanger & transmettre

Initie des enfants de 10 à 14 ans aux métiers manuels et du patrimoine avec 40 femmes et hommes de métier, riches d'expérience, souhaitant rester dans «la vie active» en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur métier et l'amour du travail bien fait. Le tout avec un savoir-faire qui ne s'apprend pas dans les livres!

Ces ateliers sont un lieu de rassemblement et d'échange entre jeunes et seniors, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il a pour but la revalorisation de tous les métiers manuels artisanaux, métiers du bâtiment, métiers du patrimoine, métiers de bouche ou métiers liés à l'environnement.



Contact :

«Estuaire de Vilaine» 56130 Férel
Gilbert - Tél. ou sms 06 77 15 19 27

LES PETITES RIVIÈRES

« Les Petites Rivières »

L'association «Les Petites Rivières» a pour but de redynamiser le village et de resserrer les liens entre les villageois.

Les rencontres ont lieu le vendredi soir à l'Espace La Rivière à travers différentes animations: projections de films, soirées jeux de société, fabrication de pain artisanal, etc.

L'association regroupe exclusivement les habitants de Camer et Camerun avec une adhésion annuelle de 10€/adultes et 5€/enfants (de 10 à 18 ans).

Toutes personnes souhaitant apporter de nouvelles idées pour les animations sont les bienvenues.

L'association organise :

la fête du village le 8 septembre à l'Espace La Rivière. Cette manifestation est ouverte à toutes les personnes du village, adhérentes ou non à l'association.

Le bureau se compose de :

- Présidente Martine THOBY : 02 40 91 21 20 / georges.thoby@orange.fr
- Secrétaire Hélène THOBY : 09 81 83 27 57 / lnthoby@orange.fr
- Trésorière Élodie HARDY : 06 63 84 49 97 / elodie.morin5@orange.fr



LE TAROT MARAIS CHAPELAIN

Vous aimez jouer au tarot ?

Le Tarot Marais Chapelain n'attend que vous !

Salle de l'Espace du Moulin à La Chapelle des Marais.

- Le lundi de 14h à 18h
- Le vendredi de 20h15 à minuit

Rencontres organisées en une ou deux parties, au choix. Ambiance conviviale garantie avec événements récréatifs ponctuels.



Renseignements et contacts :

07 71 00 66 44 ou 06 85 73 83 29



OMVA

L'Office Municipal pour la Vie Associative (OMVA) poursuit cette année encore sa dynamique. En effet, après avoir organisé le Festi'Noël le 15 décembre dernier, l'équipe se prépare aux événements des beaux jours :

- le **Forum des Associations** qui se tiendra au Complexe Sportif, en même temps que la **Fête du Sport le samedi 8 juin, de 9h à 16h,**
- la **Fête de la Musique**, Esplanade Bernard Legrand, **le 14 juin prochain.**

Notre association présidée par M. Cyrille HERVY, compte à ce jour dix-neuf associations adhérentes, tant sportives que culturelles. À ce titre, chacune peut ainsi bénéficier de diverses prestations dont le prêt de matériel pour leurs événements: sono, plancha, costume de Père Noël, percolateur...

D'autre part, au vu du succès de l'année passée, une nouvelle session de formation aux premiers secours (PSC1) est également proposée aux adhérents, en partenariat avec les sapeurs-pompiers de La Chapelle des Marais et se déroulera le samedi 15 juin 2019 de 8h30 à 17h.

L'OMVA est ouverte à toutes les associations de la commune - Adhésion annuelle 10€

Contact : omva.44410@gmail.com

OMVA
OFFICE MUNICIPAL POUR LA VIE ASSOCIATIVE

LA CHAPELLE DES MARAIS

Office Municipal des Sports
La Chapelle des Marais

FETE DU SPORT des enfants
ET
FORUM DES ASSOCIATIONS

LA CHAPELLE DES MARAIS

Complexe Sportif de la Perrière

SAMEDI 8 JUIN 2019
De 9h à 16h

Engagement Implication Associations Culture
Jeunesse Entraide Activités Bénévolet Social Sports
Partage Arts Solidarité Environnement



NAISSANCES

- Thiago LIZEUL
- Ambre FOURE
- Liam LÉVESQUE
- Anaëlle LÉVESQUE
- Emy GERARD
- Noah MAHE
- Diego HALLAY
- Eliaz EVAIN
- Milan TEFFAUT
- Eléonore MOUTON
- Océane ROBIN
- Enzo ROBIN



MARIAGE

- Frédéric JUHEL et Elena ULIASHEVA



DÉCÈS

- Yvette VOISIN veuve BOCANDÉ, 84 ans, 47 rue de Penlys
- Joël CLODIC, 71 ans, 7 rue de la Couée du Marais
- Chantale BROUSSARD, épouse HALGAND, 75 ans, 126 rue du Fossé Blanc
- Bernard OILLIC, 78 ans, 2 chemin des Coudriers
- Paul HALGAND, 73 ans, 3 rue du Rua
- Bernard GERVOT, 75 ans, 6 rue des Ecluses
- Annick OHEIX, 89 ans, 47 rue de Penlys
- Arlette MAURASIN, veuve SOUEF, 81 ans, 47 rue de Penlys
- Jacqueline DELEURY, veuve DECARNIN, 89 ans, 47 rue de Penlys
- Marie-Andrée HERVY, épouse ORJUBIN, 55 ans, 18 rue du Fossé Blanc
- Daniel MAHÉ, 88 ans, 24 rue de la Martinais
- Marie-Thérèse LEMEIGNEN, veuve MOYON, 84 ans, 35 rue du Herbé
- Jean LUCAS, 55 ans, 17 rue de la Brière
- Eloïse LOGODIN, veuve MOYON, 96 ans, 47 rue de Penlys
- Bernard PABOIS, 72 ans, 80 rue de la Rivière

LA CHAPELLE DES MARAIS
Village des Chaumières à Mayun (44)

20&21
JUILLET
2019

17^e FESTIVAL

de la Vannerie et du Patrimoine

ANIMATIONS

Démonstrations / Expositions / Ventes
• Exposition par l'association
« Le Coupis » • Balades à dos d'ânes •
Jeux surdimensionnés • Moules / Frites

Samedi 20 juillet

14h : Les conteurs et chanteurs de Brière

15h : Conférence

15h30 : La Fouée de Feu

21h : Fest Noz avec les groupes

TRIO DELL'AMORE et CARRE MANCHOT

Dimanche 21 juillet

Matin : Petit Marché Bio avec producteurs locaux

11h30 : Vox Machina avec Gernard

et 17h et ses drôles de machines

13h : Les conteurs et chanteurs de Brière

14h : La Fouée de Feu

15h30 : Spectacle familial clownesque « les Tinettes »



ENTRÉE LIBRE

LA CHAPELLE
DES MARAIS

INFORMATIONS MAIRIE
02 40 53 22 02



Calendrier 2019



- Sam 18 et Dim 19** ■ **Tournoi de foot U12 - U13 - U15** Complexe Sportif • FCCM
- Dim 19** ■ **Rando Cyclo-Marche** « La Véolienne » • Salle polyvalente • CMCM
- Mer 22** ■ **Stage de football féminin** Complexe Sportif • FCCM
Matinée contée 11 h • + 6 ans • MEDIATHÈQUE
- Ven 24 et Sam 25** ■ **Séances Cinéma** 20h30 • Salle KRAFFT • CINÉ MARAIS
- Sam 25 et Dim 26** ■ **Exposition** 9h-18h • Espace La Rivière • Village de Camérún • ADAMAC
- Sam 25** ■ **Matinée Parents / Enfants** 9h45-11h30 • 0 à 4 ans • MAISON DE L'ENFANCE
- Dim 26** ■ **Elections européennes** 8h-18h
- Lun 27** ■ **Don du sang** 16h30-19h30 • Salle Polyvalente • DONNEURS DE SANG
- Mer 29** ■ **Matinée contée** 10h30 • 0 à 3 ans • MEDIATHÈQUE / **Conseil Municipal** 18h30 • Mairie

MAI

- Dim 2** ■ **Marché du Terroir** Esplanade Bernard LEGRAND • 9h-12h • LE COUPIS
- Ven 7** ■ **Concours de pétanque** à partir de 17h • Complexe Sportif • LA PÉTANQUE DU MARAIS
- Sam 8** ■ **Fête du Sport des Enfants** 9h-11h30 • OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
Forum des Associations 9h-16h • Complexe Sportif • OFFICE MUNICIPAL DE LA VIE ASSOCIATIVE
- Dim 9** ■ **Tournoi de basket** Complexe Sportif • BCMC
- Ven 14** ■ **Fête de la Musique** à partir de 18h30 • Esplanade Bernard LEGRAND
- Sam 15** ■ **Gala de danse** 20h30 • Salle Krafft • ARC EN CIEL DANSE
- Dim 16** ■ **Gala de danse** 14h30 • Salle Krafft • ARC EN CIEL DANSE
- Sam 15 et Dim 16** ■ **Tournoi de basket** Jeunes et seniors • Salle n°1 • Complexe Sportif • BCMC
- Sam 22** ■ **Gala de danse** 20h30 • Salle KRAFFT • ARC EN CIEL DANSE
Kermesse Ecole Saint Marie 14h • Complexe Sportif • APEL
- Dim 23** ■ **Tournoi de poker** Salle polyvalente • LES REQUINS DU MARAIS
- Ven 28** ■ **Randonnée chantée** à partir de 19h30 • LE COUPIS / **Séance cinéma** 20h30 • Salle KRAFFT • CINÉ MARAIS
- Sam 29** ■ **Kerfête** Ecole publique Les Fifendes • AMICALE LAÏQUE / **Séance cinéma** 20h30 • Salle KRAFFT • CINÉ MARAIS

JUIN

- Mer 3** ■ **Conseil Municipal** 18h30 • Mairie
- Sam 13** ■ **Concours pétanque** à partir de 9h • Complexe Sportif • LA PÉTANQUE DU MARAIS
- Sam 20 et Dim 21** ■ **17^e Festival de la Vannerie et du Patrimoine** Au village de Mayun

JUILLET

- Ven 9** ■ **Don du sang** à partir de 19h30 • Salle polyvalente • LES DONNEURS DE SANG
- Sam 10** ■ **Concours pétanque** 9h-1h • Complexe Sportif • LA PÉTANQUE DU MARAIS
- Sam 17** ■ **Bal des Pompiers** Caserne • AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
- Sam 31** ■ **Concours de pétanque** à partir de 9h • Complexe Sportif • LA PÉTANQUE DU MARAIS

AOÛT

- Dim 1^{er}** ■ **Randonnée Fours et Terroir** avec 4 étapes gourmandes • LE COUPIS
- Dim 8** ■ **Vide-Grenier** 6h-18h • Mayun • APEL
- Dim 15** ■ **Journée du Patrimoine**
- Mer 18** ■ **Conseil Municipal** 18h30 • Mairie
- Dim 22** ■ **Exposition d'oiseaux exotiques** 9h-19h • Salle n°4 • Complexe Sportif • AOPR

SEPTEMBRE

- Ven 4** ■ **Don du sang** 16h30-19h30 • Salle polyvalente • DONNEURS DE SANG
- Dim 6** ■ **Randonnée Cyclo et Marche** 7h-13h • Complexe Sportif • CMCM

OCTOBRE

- Mer 6** ■ **Conseil Municipal** 18h30 • Mairie
- Sam 9 et Dim 10** ■ **Bourse aux jouets, vêtements et puériculture** 9h30-15h • Salle polyvalente • AMICALE LAÏQUE
- Lun 11** ■ **Commémoration Armistice** 9h30 • Mairie
- Sam 16** ■ **Musica'les** 20h30 • Salle KRAFFT
- Ven 29** ■ **Don du sang** 16h30-19h30 • Salle polyvalente • DONNEURS DE SANG

NOVEMBRE

- Mer 11** ■ **Conseil Municipal** 18h30 • Mairie
- Sam 14** ■ **Festi Noël** à partir de 15h • Esplanade Bernard LEGRAND

DÉCEMBRE